

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 2 JUILLET 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_087 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE
TRANSPORTS URBAINS

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Delphine DESHAIES-GALINIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Laurence PUJOL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Jacques ROYER (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean ESQUERRE)

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

N° DEL2019_087 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2019.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au BP, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n° 1 du budget annexe transports urbains :

Budget annexe Transports Urbains – DM 1:

- En fonctionnement :

Dépenses : 30 000 €

- ajustement des crédits pour l'entretien des matériels roulants (+ 10 000 €) entièrement compensée par des remboursements d'assurance ;
- inscription de crédits pour une annulation de titres sur exercice antérieur (+ 20 000 €) ;
- ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens (+ 40 000 €). Cette dépense d'ordre a pour contrepartie une recette d'ordre d'investissement du même montant.
- Le virement à la section d'investissement est diminué de 40 000 €.

Recettes : 30 000 €

- inscription des remboursements d'assurance reçus suite à des sinistres sur les véhicules (+ 10 000 €) ;
- inscription de cessions d'éléments d'actifs (+ 20 000 €).

- En investissement :

Dépenses : 10 000,00 €

- transfert des crédits de l'opération 012011801 renouvellement des bus (- 1 613,91 €) pour financer le surplus nécessaire à l'acquisition du véhicule de transport à la demande suite à la revalorisation du malus écologique (+ 1 613,91 €) ;
- inscription de crédits pour les écritures de récupération d'avances. Cette dépense d'ordre a pour contrepartie une recette d'ordre d'investissement du même montant (+10 000 €) ;

Recettes : 10 000,00 €

- inscription de crédits pour les écritures de récupération d'avances (+10 000 €) ;
- ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens (+ 40 000 €).
- diminution du virement de la section de fonctionnement (- 40 000 €).

La modification proposée augmente de 40 000 € le montant des crédits inscrits sur le budget annexe transports urbains 2019.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2019.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
2 abstention(s)**

Madame Dominique MAS, monsieur Pascal PRAGNERE

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe transports urbains 2019 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 juillet 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL